

Revaloriser le plastique pour limiter son utilisation

En juin, Migros a présenté une nouvelle initiative pour recycler le plastique. Il s'agit d'un nouveau sac de collecte à ramener dans l'ensemble des succursales suisses. Le plastique récolté servira à fabriquer de nouveaux contenants.

LAUREN HOSTETTLER

Les poubelles de déchets incinérables des clients de Migros seront bientôt allégées. Après le tri du papier, du PET, de l'aluminium, du verre ou du compost, le plastique devient un matériau de plus à recycler.

Migros lance une initiative inédite de collecte de plastique. Elle mettra en vente des sacs, disponibles en trois tailles différentes, de dix-sept à soixante litres, pour collecter ces déchets et les ramener dans un conteneur spécifique présent dans ses succursales, à l'échelle nationale, afin qu'ils soient recyclés. Depuis le 29 juin, la coopérative Migros Lucerne est la première à mettre cette initiative en place, suivie des coopératives de Genève, de Neuchâtel-Fribourg, de Vaud et du Valais dès fin août. Le reste du pays proposera ce service dès le printemps 2021.

Pour Bertrand Girod, directeur général du groupe Serbeco, cette initiative de Migros est positive et vient assurément combler un manque dans le système de recyclage des plastiques ménagers en Suisse. «En effet, au contraire de la plupart des pays qui nous entourent, la mise sur le marché des emballages plastique n'est pas taxée, à l'exception des bouteilles à boissons en PET, ce qui ne permet pas d'assurer l'équilibre économique du recyclage de ces déchets», indique-t-il. «L'absence de capacités de traitement suffisantes qui en découle nous rend dépendant de l'étranger pour la

revalorisation, avec potentiellement une perte de maîtrise sur l'ensemble de la filière et le devenir de ces matériaux.» Résultat: ils viennent grossir les sacs à ordures ménagères.

125 KILOS PAR HABITANT

Des entreprises comme Unilever, Nestlé, L'Oréal ou Danone se sont engagées à diminuer de moitié leur utilisation de plastique d'ici à cinq ans, Manor a arrêté la distribution gratuite de sacs en papier et en plastique depuis janvier 2020. Depuis fin 2019, Lidl ne vend plus d'articles en plastique à usage unique, comme des pailles, des gobelets, des couverts et des cotons tiges, les remplaçant par des couverts en bois dans un matériau 100% FSC ou des bols en bagasse, un sous-produit de la production de sucre. À l'horizon 2025, l'entreprise veut réduire de 20% le recours au plastique dans les emballages des produits de Lidl Suisse et les concevoir dans des matières recyclables. Du côté de Coop, l'enseigne réduit au maximum l'usage du plastique: filets en cellulose pour les agrumes, emballages en carton à base d'herbe, autocollants pour les produits comme la rhubarbe ou le fenouil et élastiques munis d'une étiquette pour les légumes bio, comme les poireaux ou les choux. Plusieurs types de bouteilles sont également produits à partir de matériaux recyclés. «Dans le cadre de la CI Commerce de détail Suisse (CI pour communauté d'intérêt - *ndlr*), nous sommes engagés à



MIGROS LANCE UNE INITIATIVE de collecte de plastique. Elle proposera à la vente des sacs pour collecter ces déchets et les ramener dans un conteneur spécifique présent dans ses succursales à l'échelle nationale afin de les recycler.

trouver une solution industrielle commune à l'échelle nationale pour le recyclage», fait savoir l'enseigne.

Près de huit milliards de tonnes de plastique neuf ont été produites entre 1950 et 2015, d'après une étude du journal *Science Advances* parue en 2017. Elle estime que seuls 7% sont recyclés. En Suisse, sept cent quatre-vingt mille tonnes de déchets plastiques sont produits annuellement, soit environ cent vingt-cinq kilos par habitant. En 2010, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) indique que 80% d'entre elles sont valorisées énergétiquement dans des

usines d'incinération, contre 10% recyclées. Migros entend réutiliser, pendant la période de lancement, 50% d'emballages et de produits. À plus longue échéance, elle espère atteindre environ 70%, taux de valorisation recommandé par l'OFEV. «De notre point de vue, les marchés de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution devraient mettre autant d'énergie, si ce n'est davantage, à réduire massivement l'utilisation des plastiques d'emballage et à standardiser la partie résiduelle pour en faciliter le recyclage. Ils devraient favoriser l'incorporation de granulés plastiques issus

du recyclage afin d'éviter les composites et de tendre vers un nombre réduit de sortes de plastiques», ajoute Bertrand Girod.

TRANSFORMÉ EN GRANULAT

Le plastique récolté sera d'abord acheminé dans une usine autrichienne pour être transformé en granulats, qui servira à produire de nouveaux contenants. À l'heure actuelle, il sert à fabriquer des bouteilles de sirop en PET 100% recyclé, des emballages de détergent ou des tuyaux de canalisations. L'objectif est, à terme, d'avoir une usine de revalorisation en Suisse et d'élargir la gamme de récipients et d'objets

en plastique. «Migros – comme d'autres initiatives en Suisse, par exemple le *kuh-bag* dans la région de St-Gall – a choisi de faire supporter tout ou partie des coûts de traitement au consommateur via la vente de sacs de recyclage», commente Bertrand Girod. «Si cela peut faire sens dans les cantons qui appliquent une taxe causale pour l'élimination des déchets ordinaires (taxe au sac ou au poids), il n'en va pas de même à Genève, qui a fait jusqu'ici le choix de miser sur la communication et la responsabilité individuelle pour encourager au tri des déchets, avec un certain succès d'ailleurs, tant en termes de quantité que de qualité.»

Dans ces nouveaux sacs de tri seront acceptés les cabas et les sacs en plastique, les films étirables et de conservation, les pots de yogourt, les gobelets, les barquettes, les emballages alimentaires, les bouteilles de produits laitiers, de lessives et de produits de nettoyage ou encore les bacs de glace. A noter qu'il n'est pas obligatoire de ramener du plastique provenant uniquement de Migros. Parmi les déchets qui ne seront pas collectés, on trouve les bouteilles en PET – déjà recyclées –, les bouteilles pleines, les emballages souillés, les jouets, les appareils électriques et le polystyrène, avec lequel on fabrique notamment du matériel de bureau (règles, équerres), des boîtiers de CD ou de la vaisselle à usage unique (couverts, verres transparents). ■